

Présentation

Isabelle est maître de langues dans le Service langues et internationalisation de l'Université de Mons, et nous propose une lecture de *Le Corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, un ouvrage collectif édité par Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gausso, Marie-José Grihom et Myriam Soria. L'essai propose une vue d'ensemble des tenants et aboutissants psychologiques, politiques, sociaux, légaux, etc. des violences d'ordre sexuel faites aux femmes.

Références

Isabelle Chauveau, « Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gausso, Marie-José Grihom et Myriam Soria édit., *Le Corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 416 p. », dans : *Cahiers Internationaux de Symbolisme*, 2017, V. 146-147-148, pp.312-315.

Texte

Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gausso, Marie-José Grihom et Myriam Soria édit., *Le Corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 416 p.

Catherine Coutelle, femme politique française et présidente à l'Assemblée nationale de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, écrit la préface (pp. 7-8) d'un ouvrage destiné à aborder des thèmes qu'elle décrit comme encore tabous. *Le Corps en lambeaux* est clôturé par Michelle Perrot, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris Diderot, dans la postface (pp. 401-403).

La première partie, intitulée « Connaître, qualifier, dénombrer » (pp. 27-156) est développée par un grand nombre d'expert.e.s. Véronique Nahoum-Grappe, anthropologue du Centre Edgar Morin introduit la partie (pp. 27-32). Sandra Boehringer de l'Université de Strasbourg, dans « Les violences sexuelles dans l'Antiquité : où se joue le genre ? » (pp. 33-50) explique que « la démarche de l'anthropologue ou de l'historien de l'Antiquité sur la thématique des violences sexuelles n'est ni illégitime ni vaine ». En effet, cette démarche permet de comprendre comment ce qui semble évident aujourd'hui pouvait ne pas avoir de sens jadis ou dans d'autres sociétés. Son article permet d'appréhender différemment un sujet souvent tabou et, de ce fait, d'éventuellement trouver des solutions nouvelles et plus adaptées. Gilles Lecuppre de l'Université catholique de Louvain, dans « Princes violeurs du XIV^e siècle » (pp. 51-62) étudie la situation à la fin du Moyen-Âge tandis que Frédéric Chauvaud avec « La Preuve par l'hymen : le viol des femmes sous l'œil des médecins légistes (1810-1890) » (pp. 63-80) se penche sur le XIX^e siècle. Sébastien Jahan dans « 'Semillas de nueva vida' : les femmes mayas du Guatemala, de victimes du génocide à militantes pour leurs droits » (pp.

81-94) décrit la violence extrême subie par les femmes guatémaltèques. Laurence Leturmy et Michel Massé dans « Dictionnaire pénal non amoureux du sexuel » (pp. 95-102) et Myriam Soria dans « Dire les violences de couple en audience correctionnelle : mots d'agresseurs, mots de magistrats, cheminer d'une norme à une autre » (pp. 103-124) abordent le lexique, le vocabulaire et la grammaire impliquant les violences faites aux femmes d'un point de vue pénal. Nicolas Paliérne dans « Violences contre les femmes : féminisme-s, antiféminisme-s et études de genre » (pp.125-142) offre un état des lieux sur « la manière dont sont pensées les violences contre les femmes en sociologie ». Enfin, Ludovic Gaussoit de l'Université de Poitiers, avec son article intitulé « Les Violences sexuées et sexuelles en tant que système » (pp. 143-154), après avoir rappelé le rôle des mouvements féministes, présente les recherches cherchant à analyser, sous forme de système, les violences contre les femmes. Cette première partie est essentielle puisqu'elle jette les bases d'un sujet encore trop peu défini. Il s'agit en effet de qualifier, de nommer les violences faites aux femmes, d'identifier les actes dont le but de mieux les combattre. Dans un deuxième temps, les expert.e.s ont également tenté de dénombrer ces violences, dont les chiffres sont déjà épouvantables, alors qu'une immense partie n'est même pas dénoncée par les femmes victimes.

La deuxième partie, « Brutaliser : approprier, marquer, salir » (pp. 157-242), comporte un historique des violences faites aux femmes dont les témoignages remontent à l'Antiquité, ainsi que les sources de la pratique judiciaire pour trouver les moyens de punir efficacement des actes innommables. Dans ce chapitre, les auteur.e.s accordent une attention particulière aux actes qui impliquent une appropriation des femmes par les agresseurs marquant leur territoire et, par le même geste, salissent leurs victimes. Les crimes, qui marquent le corps, deviennent alors parfois publics et permettent une prise de conscience ou une prise en charge. Laurence Moulinier-Brogi de l'Université Lumière-Lyon 2 introduit cette partie (pp. 157-162). Lydie Bodiou de l'Université de Poitiers écrit le premier article intitulé « Être une femme en Grèce classique : une histoire de corps contraint et contraignant » (pp. 163-176). Elle résume, dès les premières lignes, la situation des femmes de l'époque en ces termes interpellants : « produire des petits hommes ». Catherine Baroin de l'Université de Rouen dans « violences sexuelles et atteintes au corps dans le monde romain » (pp. 177-190) a rassemblé un corpus particulièrement intéressant composé principalement de textes de Suétone et de Tacite. Esther Dehoux de l'Université de Lille « Couper les seins des femmes : du supplice à la monstruosité » (pp.191-200) se penche sur la signification d'un acte barbare. Elle explique : « Couper les seins d'une femme, ce n'est donc pas seulement et pas en premier lieu un acte sadique. Ce n'est pas non plus la satisfaction d'un fantasme ou la conséquence d'une frustration. Couper les seins d'une femme, c'est humilier, rabaisser, terroriser ». Fabrice Vigier de l'Université de Poitiers « A propos de quelques procès pour violences sexuelles dans le Poitou du XVIII^e siècle » (pp.201-227) étudie le cas particulier du Poitou et révèle notamment

que dans le corpus étudié aucune femme mariée n'a osé porter plainte pour viol ou tentative de viol. Enfin, Jeannette Uwineza, docteure en sciences psychologiques, conclut la partie avec un article intitulé « 'Entre-nous' et 'Chez-nous' dans le Rwanda post-génocide : au centre de la spirale de reconstruction des mères rescapées et de leurs enfants adolescents » (pp. 227-239), dans lequel elle renvoie aux espaces Entre-nous et Chez-nous qui offrent aux victimes un groupe de soutien aidant à la reconstruction et « rassemblant les solitudes pour créer la solidarité », comme l'écrit l'auteure.

Dans la troisième partie intitulée « Mettre en scène : exposer et émouvoir » (pp. 243 à 304), introduite par Anne-Claude Ambroise-Rendu de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (pp. 243-246), Michel Briand écrit : « Le Viol et le Roman : domination et émancipation dans la fiction narrative ancienne et contemporaine » (pp. 247-260). Dans cet article, il émet une réflexion sur les violences faites aux femmes et leurs représentations anciennes et contemporaines. Licia Bagini, avec « La Femme noire victime des violences coloniales dans l'A.O.I. » (pp. 261-272), se penche sur le colonialisme italien et expose les comportements des Italiens envers les femmes noires dans les colonies d'Afrique. Bianca Concolino Mancini Abram, dans « Deux femmes violées par la guerre : Cesira et Rosetta dans *La Ciociara*, le roman d'A. Moravia et le film de V. De Sica » (pp. 273-280), analyse le cas particulier de la production d'Alberto Moravia. Elle explique que l'écriture de cet écrivain est vue comme « une déclinaison de la thématique de l'innocence violée ». Denis Mellier de l'Université de Poitiers propose « *Neo-horror* et *Final Girl* : agressées et agresseurs dans le cinéma d'épouvante » (pp. 281-292). Il y analyse des films d'épouvante et les stéréotypes genrés qui les caractérisent. François-Ronan Dubois de l'Université Grenoble-Alpes clôture la partie avec « Les Problèmes de l'analyse de la violence sexuelle dans les fictions de grande diffusion : le cas de *Law&Order : Special Victims Unit* » (pp. 293-301) où il jette les bases d'une analyse féministe des productions médiatiques. Ces auteur.e.s proposent des contributions concernant les expositions médiatiques, artistiques et autres mises en scène en constante évolution et réveillant les peurs, les dégoûts profonds du public qu'il convient également d'interroger à l'heure d'étudier les phénomènes en question.

La quatrième partie, « Reconnaître : soigner et juger » (pp. 305 à 400) débute avec l'introduction de Laurie Laufer de l'Université Paris-Diderot « Entre Eros et Thanatos : le mouvement et la parole » (pp. 305-308). Alexia Delbreil du Service de médecine légale du CGU de Poitiers et Jean-Louis Senon, psychiatre à l'Université de Poitiers poursuivent avec « L'homicide conjugal : questions de prévention ? » (pp. 309-321). Dans l'article, ils tentent d'offrir des pistes de prévention des violences conjugales, et ce en passant par l'information. Marie-José Grihom dans « Les Motifs du silence : violence sexuelle et lien de couple » (pp. 321-322) aborde le silence face aux violences conjugales et son article semble ainsi répondre à celui de Fabrice Vigier. Louise Atani-Torasso de l'Université de Poitiers écrit

« Responsabilité, culpabilité et honte, des entraves à la parole » (pp.333-344) où elle décrit la confusion des émotions des femmes victimes, leurs troubles et le lien entre responsabilité, culpabilité et honte. Maïté Billoré de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 dans « Paroles de femmes violées devant la justice en Lyonnais (XV^e-XVIII^e siècles) » (pp. 345-358) se base sur les témoignages des victimes, les récits d'agressions et sur la réception de leurs plaintes par la justice. Sabine Lambert de l'Université de Poitiers propose un article intitulé « Apprendre à voir et entendre les violences contre les femmes en consultation de médecine générale : la formation des jeunes médecins généralistes au Planning familial de la Vienne » (pp. 359-372). Elle y questionne la formation des professionnels de santé qui ne peuvent se limiter à des connaissances techniques, mais qui doivent également changer de regard. Natacha Chetcuti-Osorovitz de l'Université libre de Bruxelles dans « L'Apport de l'anthropologie clinique dans le processus de subjectivation des auteurs de violences conjugales » (pp. 373-388) explique que les dispositifs cherchant à responsabiliser les auteurs de violence sont indispensables pour lutter contre ces violences. Christophe Chevalier de l'Université de Poitiers conclut la partie avec « L'Injonction des soins : un parcours de reconnaissance de la victime pour l'auteur de la violence sexuelle » (pp. 389-399). Le chercheur, dans le cadre de sa recherche sur le dispositif d'injonction de soin, a rencontré des auteurs de violences sexuelles ayant commis des crimes pédophiles, des viols ou des incestes. Celui-ci a cherché à déterminer si ces sujets comprenaient la responsabilité qui leur incombait. Cette dernière partie porte sur la réappropriation du corps pour les victimes ou encore les formations de professionnels pour optimiser les démarches punitives.

Notons la remarquable mise en page du volume, et plus particulièrement la couverture qui, tout en étant agréable à l'œil, parvient à incarner parfaitement *Le Corps en lambeaux*. L'ouvrage, qui a le mérite d'offrir une vue d'ensemble d'un phénomène révoltant, devrait jouir d'une plus grande visibilité. Le phénomène doit encore être davantage étudié pour parvenir à combattre efficacement les violences, et les auteur.e.s de *Le Corps en lambeaux* ont réussi à mettre sur pied un ouvrage sur lequel d'autres pourront se reposer pour ce faire.

Isabelle Chauveau